

Acquisition à la Société ORSA BETONS EST 14, rue Albert Thomas

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'aménagement du site des Prés de Vaux, des contacts ont été pris avec la Société BURDIN-BOSSERT pour sa relocalisation dans la zone des Tilleroyes sur un terrain communal cadastré section EX n° 140.

Cette propriété est enclavée. Pour permettre son désenclavement, il a été envisagé de prolonger la rue Albert Thomas par la propriété de la Société ORSA BETONS EST cadastrée section EX n° 44.

L'acquisition d'une partie de cette propriété est donc nécessaire. Un accord est intervenu avec cette société. La Ville acquiert 678 m² au prix fixé par l'Administration des Domaines, soit 67 800 F.

La dépense sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et en cas d'accord à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.